



Année universitaire 2023-2024

CONTRAT PÉDAGOGIQUE
ÉTUDIANT AVEC UN STATUT « SALARIÉ » / « ENGAGÉ » / « HANDICAPÉ »
- LICENCE 2 APA -

DOCUMENT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À

Mme CHAULET (eve.chaulet@umontpellier.fr) au plus tard le 22 janvier 2024

NOM : **PRÉNOM :**

TÉLÉPHONE :

Semestre 4 L2 APA

UE	ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL	MODE de CONTRÔLE (1 SEUL CHOIX)	
		Continu CC	Terminal CT
code	Intitulés		
UE 241 B	Adaptations spécifiques à l'exercice, performance et santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE 242 B	Affectivité et dynamique des groupes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE 841 A	Maitrise de la spécialité sportive * <i>Citer la spécialité :</i>	<u>Évaluation uniquement en CC</u>	

**voir avec les enseignants pour l'évaluation*

UE	ENSEIGNEMENT SPÉCIFIQUE	MODE de CONTRÔLE (1 SEUL CHOIX)	
		Continu CC	Terminal CT
UE 141.1 A	Outils numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE 341.1 A	Anglais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE 041.1 A	Déficiences intellectuelles et mentales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UE 041.1 B	APA et déficiences intellectuelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⇒ Le contrat pédagogique doit être obligatoirement signé et remis au plus tard le 22 janvier 2024 à la scolarité pour bénéficier du statut « étudiant salarié ».

DATE :

SIGNATURE :

POUR LES CC PASSÉS EN CT PENSEZ À CONSULTER LES PLANNINGS « STATUTS PARTICULIERS »
EN LIGNE SUR LE SITE